



Délai mise à disposition d'un lot vente aux enchères

Par rosemargaux

Bonjour à vous tous,

Je viens vers vous car je ne trouve aucune réponse légale concernant un achat effectué en salle de vente (online) au mois de décembre dernier.

En effet, le bien m'a été adjugé, et en y ajoutant les commissions de vente, j'ai effectué un virement de 1902? (frais d'envoi compris).

Suite à mon virement, la maison de vente m'a transmis par mail le bordereau d'acquéreur, j'ai donc fixé une date de rendez-vous pour procéder à la remise de mon achat.

Arrivée sur place, le commissaire priseur m'annonce que mon lot est resté bloqué à Paris et qu'il me tient rapidement informée dès la mise à disposition de mon achat.

Après plusieurs tentatives et relances de ma part, je reste à ce jour sans nouvelles de leurs part, et je souhaite être remboursée au plus vite !

Seul problème, je ne trouve aucune close ni loi concernant le délai maximal de mise à disposition, étant donné qu'il ne s'agit pas d'un commerce